

nombreux, et les lumières, les talens et le caractère sont inépuisables pour la faire briller de tout son éclat.

La représentation, telle qu'elle est maintenant fixée dans le Bas-Canada, est manifestement injuste envers la province et envers les individus. Le caractère d'un pays, et le bien que l'on peut y faire, dépendent beaucoup du caractère et des talens qui peuvent se trouver réunis dans son corps représentatif. Les fardeaux publics portent à-peu-près également partout sur un nombre donné d'électeurs; les intérêts que l'assemblée doit assurer et avancer sont aussi à-peu-près égaux partout; et cependant il y a eu un tel changement dans la situation des habitans de la province, que dans quelques comtés 1500 propriétaires envoient à l'assemblée le même nombre de représentans que 6000 en d'autres. Beaucoup de propriétaires sont tellement éloignés qu'ils ne peuvent pas assister aux élections. Une population nouvelle, probablement de 30,000 âmes, dans les *townships*, n'a réellement point de représentans de son choix dans l'assemblée, pour faire connaître ses sentimens et ses besoins.

4. *Facilités et encouragemens pour la dissémination générale des connaissances.*—Les premières délibérations de l'assemblée, relatives à cet objet, eurent lieu en 1794, sur une pétition des citoyens de Québec.

En Canada, comme dans la plupart des pays catholiques, l'instruction de la jeunesse était confiée aux jésuites. Incapables, par leur institution, de posséder pour leur propre usage, tout ce qu'ils possédaient n'était qu'en dépôt entre leurs mains pour l'instruction civile et religieuse du peuple; ils avaient été de bonne heure mis en possession de grands biens en Canada, destinés pour cet objet, pour lequel ils avaient élevé le vaste édifice du *collège de Québec*, connu maintenant sous le nom de *casernes des Jésuites*; à Québec et en d'autres parties de la province, ils soutenaient des écoles élémentaires; au collège de Québec, ils avaient des classes et des professeurs pour l'enseignement de toutes les sciences qui devaient être le plus utiles dans un pays nouveau. La conquête mit fin à leur collège pour l'enseignement des hautes sciences; ils soutinrent néanmoins, pendant quelque tems après, leur école à Québec, et il y a des personnes encore en vie qui y ont reçu leur éducation. Mais l'ordre fut supprimé en Europe, et le gouvernement britannique avait réclamé et même occupé, en partie, les biens possédés par les jésuites en Canada: l'école cessa d'exister. Il paraît qu'avant cette époque les élémens d'une éducation utile étaient généralement disséminés dans le pays. Dans quelques paroisses, les arts de lire et d'écrire, acquis avant la conquête, ont été transmis dans presque toutes les familles sans aucune école.

Les citoyens de Québec, dans leur pétition, réclamaient pour les habitans du pays les biens qui étaient possédés et administrés par les jésuites pour leur usage; et l'assemblée fit une adresse au Roi en conformité de cette pétition. Les biens avaient été promis à lord AMHERST, qui avait commandé les troupes à la conquête; mais celui-ci trouvant quelques obstacles à son titre, le parlement lui accorda une pension à leur place. A la mort du dernier des jésuites en Canada, les autorités coloniales prirent pleine possession des biens au nom du Roi, qui en est toujours resté en possession, les biens étant administrés en son nom par des commissaires. Cependant il n'a été rien fait par le gouvernement pour